

Collectivités territoriales

Collection
LAMY
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Les récentes évolutions
en matière de dotation
d'intercommunalité

Par Vincent AUBELLE

La réforme de la filière
des sapeurs-pompiers de la fonction
publique territoriale

Par Emmanuel AUBIN

Majoration des droits à construire :
construire plus pour loger plus ?

Par Michel BENSIMON et Isabelle FORICHON

COLLOQUE

La spécificité publique à l'épreuve
de la fonction publique territoriale :
modèles et avenir ?

*29 mars 2012 > 3^e journée du cycle
« Droits du travail et des fonctions publiques »*

01



Lamy

une marque Wolters Kluwer

S'informer, décrypter et appliquer les réformes

REVUE LAMY DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Chaque mois,
toute l'actualité juridique
des Collectivités Territoriales !

- Édito
- Actualités
- Repères
- Perspectives
- Veille
- Chroniques
- Opinions
- Agenda
- Dossiers
- Échos
- Interviews



**OFFRE
SPÉCIALE -15 %**

Compris dans votre abonnement annuel

11 numéros de la *Revue Lamy des Collectivités territoriales*
+ des dossiers thématiques
+ 1 cédérom archives actualisé, avec accès @revue en ligne

Bulletin D'ABONNEMENT Revue Lamy des Collectivités Territoriales

À retourner à l'adresse suivante : Wolters Kluwer France
Service Clients - Case Postale 402 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot
92856 Rueil-Malmaison cedex - Fax : 01 76 73 48 09

 N° Indigo 0 825 08 08 00 - www.wkf.fr

002623 075

Oui, je m'abonne à la *Revue Lamy des Collectivités Territoriales*

(réf. 00251) au tarif exceptionnel de 305.15 € HT (soit 311.55 € TTC
au lieu de 366.53 € TTC), soit 15 % de remise*

Je joins mon règlement de _____ € TTC par chèque à l'ordre de
Wolters Kluwer France SAS, je recevrai une facture acquittée.

Je réglerai à réception de la facture.

Mme Mlle M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction ou service : _____

Établissement : _____

Adresse : _____

Code postal : [] Ville : _____

Téléphone : [] Fax : []

E-mail : _____

N° Siret : []

Code NAF : []

Siège Établissement secondaire

Nombre de salariés à mon adresse : _____

Nombre d'habitants de la commune : _____

TVA 2,10 %. Les tarifs indiqués sont valables au 01/01/12 franco de port et d'emballage sous réserve d'une modification du taux de TVA applicable au moment de la commande. Pour tout envoi hors de France métropolitaine, une majoration est prévue sur le prix HT de 10 % pour l'Europe et les DOM-TOM, et de 20 % pour les autres pays. Ces tarifs correspondent à des abonnements annuels. Les abonnements sont automatiquement renouvelés d'une année sur l'autre sauf avis contraire de votre part signifié deux (2) mois avant la date d'échéance. *Offre valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Date, cachet et signature

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, ces informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France SAS (cf. adresse ci-dessus).

La signature de ce bulletin d'abonnement emporte adhésion des conditions générales de vente consultables sur www.wkf.fr

Numérique territorial : que dit le droit ?



Pascal
PETITCOLLOT
Président de l'ADIJ

Les 12 et 13 septembre prochains, aura lieu la septième université d'été des TIC dans les territoires, à Aurillac, sur le thème : *Nos énergies en réseaux !* Rendez-vous annuel du numérique territorial. L'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ*) et les éditions Wolters Kluwer France – Lamy ont souhaité s'associer à cette manifestation. Les préoccupations du numérique territorial sont de plus en plus prégnantes sous l'angle juridique pour les collectivités territoriales.

- **Pour l'Élu** : de quelle « protection » de la collectivité bénéficient les élus lorsque leur réputation est injustement mise en cause ? Quelles sont les dispositions législatives et surtout les solutions jurisprudentielles qui s'appliquent ? Quels sont les outils spécifiques d'amélioration de l'E-réputation sur Internet ? Etc.
- **Pour le fonctionnaire territorial** : de quelle liberté l'agent dispose-t-il pour utiliser à titre privatif des outils fournis par son employeur ? Ce dernier peut-il interdire un tel usage ? À tout le moins comment peut-il contrôler ses agents, sans risque de porter atteinte à leurs droits fondamentaux ? Etc.
- **Pour la collectivité elle-même** : que faire contre les comportements parasites sur Internet ? Usage et/ou dépôt par des tiers de marques : faut-il racheter ? Marque, nom de domaine ? Que faire en gestion de crise ? Quels choix stratégiques pour les élus et les responsables en charge de la collectivité ? Quelle présence sur les réseaux sociaux ? Etc.

À ces questionnements nombreux, des réponses juridiques, concrètes et opérationnelles existent en droit positif. Afin d'y répondre, l'ADIJ et sa commission *Nouvelles technologies en droit public* a organisé trois ateliers dans le cadre du cycle Administration de RuraliTIC 2012 :

- *Comment gérer l'E-réputation de l' élu ?*
- *E-déontologie des fonctionnaires territoriaux, que dit le droit ?*
- *L'image de marque des collectivités sur Internet : obligations, responsabilités, valorisation...*

La fracture numérique, la mise en place du très haut débit (THD) dans les territoires, les aspects législatifs-réglementaires de l'aménagement numérique du territoire, etc., sont autant de sujets qui seront également abordés lors de cette université d'été. C'est pourquoi nous avons souhaité, dans ce numéro, donner la parole à plusieurs personnalités majeures sur ces questions.

Il s'agit de Yves Rome, président du conseil général de l'Oise, président de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), qui propose dix mesures d'urgence afin d'accélérer la couverture intégrale de la France en THD. Le sénateur de la Moselle, Philippe Leroy, donne également sa position sur la proposition de loi (de février 2012) qu'il a déposée avec Hervé Maurey pour « Assurer l'aménagement numérique du territoire ». Yves Krattinger, sénateur de la Haute-Saône, président de la commission « Aménagement du Territoire, Transports, Infrastructures et NTIC » de l'ADF, donne son éclairage sur les orientations issues de la campagne présidentielle et sa vision de ce qu'il « faudrait faire ». Enfin, Vincent Descoeur, président du conseil général du Cantal et président de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), explique pourquoi il avait déposé une proposition de loi sur le développement du numérique dans les territoires à l'automne dernier.

Ces avis d'élus seront suivis lors de l'université d'été par les avis des experts juridiques. Nous sommes ainsi heureux, l'ADIJ et nos éditions, de contribuer au débat juridique national en participant à RuraliTIC 2012 ! ♦

* L'Association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ) a été fondée le 23 mars 1970. Depuis plus de quarante ans, l'ADIJ mène une action dynamique et constante pour la diffusion de l'information juridique numérique. L'ADIJ est en outre étroitement associée à l'actualité législative en France avec la tenue de conférences plénières à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur les défis juridiques de la révolution Internet, ainsi que sur les projets de loi en cours, notamment la valeur probatoire des documents électroniques. Site : <http://www.adij.fr/>

sommaire

Actualités

Opinion

- 09 > **Développement numérique : la voix de l'AVICCA**
Par Yves ROME
- 10 > **L'aménagement numérique relève d'abord d'une politique publique !**
Par Philippe LEROY
- 12 > **Pour une nouvelle initiative numérique nationale et territoriale**
Par Yves KRATTINGER
- 13 > **Le numérique doit être une priorité de l'aménagement du territoire**
Par Vincent DESCOEUR

Gestion et finances

- 15 > **Les récentes évolutions en matière de dotation d'intercommunalité**
Par Vincent AUBELLE

- 19 > Annulation d'une subvention et indemnisation du bénéficiaire

Fonction publique territoriale

- 20 > **La réforme de la filière des sapeurs-pompiers de la fonction publique territoriale**
Par Emmanuel AUBIN
- 24 > Renouvellement d'une disponibilité d'office

Responsabilités

- 25 > À propos d'une exclusion temporaire de fonctions de deux ans : procédure devant le conseil de discipline et proportionnalité de la sanction
- 27 > Responsabilité d'une section de commune

Repères

Contrats et marchés publics

- 29 > **Chronique de droit public des affaires (mars à juin 2012)**
Par Emmanuelle MARC et Pascale IDOUX
- 34 > **Le contrôle de la commande publique à la croisée des chemins**
Par Pascal CADIEU
- 39 > Béziers II et référé suspension
- 40 > Impartialité du pouvoir adjudicateur

Urbanisme

- 41 > **Les ZAC à maîtrise foncière partielle : les constructeurs autonomes, acteurs de la réalisation des opérations d'aménagement**
Par Claire ETIENNE
- 47 > **Majoration des droits à construire : construire plus pour loger plus ?**
Par Michel BENSIMON et Isabelle FORICHON

Domaine

- 50 > Les conditions financières des transferts de propriété entre communes et EPCI
- 52 > Redevance d'occupation domaniale

Environnement

- 53 > Des conséquences d'une renumérotation incomplète du Code de l'environnement

Contentieux

- 54 > Permis de construire et intérêt pour agir de la commune

Élections

- 55 > Quand trois suffrages irréguliers emportent l'annulation d'élections cantonales

Europe

- 57 > Politique sociale et collectivités territoriales : la Cour de justice rappelle le principe de l'égalité d'accès à l'aide au logement
- 58 > Environnement : la directive « Habitats » et « LIFE » ont 20 ans
- 58 > Aéroports régionaux et aides d'État : la Commission poursuit ses enquêtes (suite)
- 59 > Futures directives « Marchés publics » : la création d'une autorité nationale rejetée
- 60 > Vers un « ERASMUS » des élus des collectivités territoriales européennes

La Revue Lamy des Collectivités Territoriales actualise, dans sa première partie « Actualités », les trois ouvrages de la Collection Lamy Collectivités Territoriales : le Lamy Gestion et finances des collectivités territoriales, le Lamy Collectivités territoriales - Responsabilités et le Lamy Fonction publique territoriale.

Perspectives

64

Colloque

LA SPÉCIFICITÉ PUBLIQUE À L'ÉPREUVE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : MODÈLES ET AVENIR ?

29 mars 2012 > 3^e journée du cycle
« Droits du travail et des fonctions publiques »

- 64 > **Propos introductifs**
Par Mathieu TOUZEIL-DIVINA
- 65 > **Débat fictif sur la mort de la fonction publique**
Par les élèves du Master 2 Droit public / Droit privé de l'Université du Maine
- 67 > **Les réformes contemporaines de la fonction publique territoriale**
Par Inna SHVEDA
- 72 > **La fonction publique territoriale confrontée aux décentralisations**
Par Emmanuel AUBIN
- 77 > **Droits du travail et des fonctions publiques : vers une hybridation ?**
Par Morgan SWEENEY
- 82 > **Le droit individuel à la formation dans la fonction publique territoriale : du droit privé au droit public**
Par Delphine ESPAGNO
- 88 > **Le modèle italien de la fonction publique**
Par Maurizio FRUGIS
- 93 > **La fonction publique locale, quel modèle marocain ?**
Par Khadija ENNACIRI
- 97 > **Droit du travail et modèle hospitalier en matière de santé et sécurité au travail**
Par Aurore DIMA
- 103 > **Présence de la fonction publique territoriale et déclin du droit de la fonction publique**
Par Anthony TAILLEFAIT

Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.

DIRECTEURS SCIENTIFIQUES

Emmanuel GLASER
Avocat associé, cabinet Veil Jourde



Yves MAYAUD
Agrégré des Facultés de droit
Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II



Gérard TERRIEN
Secrétaire général de la Cour des comptes



MEMBRES

Maryse DEGUERGUE
Agrégré des Facultés de droit
Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris I



Jean FACON
Directeur adjoint,
Chef du service juridique de la Fédération nationale
des collectivités concédantes et régies



Yvon GOUTAL
Avocat associé,
cabinet Goutal Alibert & Associés



Christophe GUETTIER
Agrégré des Facultés de droit
Professeur à l'Université du Maine



Jean-Pierre JOUGUELET
Conseiller d'État



Xavier MATHARAN
Avocat associé, cabinet Parme Avocats



Stéphane PINTRE
Directeur général des services de la ville d'Antibes
et Président du SNDGCT



Collectivités
territoriales
REVUE LAMY

Éditeur : WOLTERS KLUWER FRANCE
SAS au capital de 300 000 000 €

Siège social :
1, rue Eugène-et-Armand-Peugeot
92856 Rueil-Malmaison Cedex
RCS Nanterre 480 081 306

Associé unique :
Holding Wolters Kluwer France

Directeur de la publication, Président
Directeur Général de Wolters Kluwer
France : Michael Koch

Directrice de la rédaction :
Bernadette Neyrolles

Rédacteur en chef :
Grégoire Mainçon-Vitrac (01 76 73 44 73)
(gmainconvitrac@wolters-kluwer.fr)

Rédacteur en chef adjoint :
Rachel Mourier

Rédaction :
Sacha Dordevic
Sébastien Marmin

Réalisation PAO : Nord Compo

Imprimerie : Delcambre
BP 389 - 91 959 Courtabœuf Cedex

N° Commission paritaire :
0712 T 86890

Dépôt légal : à parution

N° ISSN : 1770-1775

Abonnement annuel : 359 € HT
(TVA 2,10 %), 366,54 € TTC

Prix au numéro : 33 € HT (TVA 2,10 %)
Périodicité mensuelle

Information et commande :
Tél. : 0 825 08 08 00 Fax : 01 76 73 48 09
Internet : <http://www.wkf.fr>

Cette revue peut être référencée de
la manière suivante : RLCT 2012/81,
n° 2012 (année/n° de la revue,
n° du commentaire)

 Wolters Kluwer
France